

LOI DE FINANCES 2026: LES NOUVELLES RÈGLES SUR LA MOBILISATION DES DROITS CPF

La loi de finances 2026 a fait évoluer l'usage des droits au Compte personnel de formation. Désormais, un plafond d'utilisation des droits au CPF est appliqué pour certaines formations, et l'éligibilité du permis léger (automobile, moto) a été revue.

À noter: les actions de formations préparant à une certification enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et la validation des acquis de l'expérience (VAE) ne sont pas impactées par le plafonnement de l'utilisation des droits.

PERMIS A1, A2, B1 OU B



MONTANT MOBILISABLE MAXIMUM: 900 €

Demandeur d'emploi: éligible

Salarié: éligible uniquement s'il bénéficie d'un cofinancement (par son employeur ou un autre financeur).

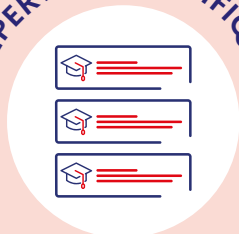
BILAN DE COMPÉTENCES



MONTANT MOBILISABLE MAXIMUM: 1 600 €

Pour être financé par le CPF, un bilan de compétences doit respecter la condition suivante: le titulaire ne doit pas avoir bénéficié d'un financement public ou privé pour un bilan de compétences réalisé au cours des 5 dernières années.

RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE



MONTANT MOBILISABLE MAXIMUM: 1 500 €

Les certifications enregistrées au Répertoire spécifique sont :

- les habilitations qui découlent d'une obligation légale et réglementaire (habilitations électriques, licences dans l'aviation civile...),
- les certifications de compétences transversales (certifications linguistiques et informatiques...),
- les certifications de compétences complémentaires à un métier (techniques ou méthodes spécifiques).

À noter : le certificat CléA (certificat de connaissances et de compétences professionnelles) n'est pas impacté par cette mesure.